

VACANCES

LES DISPOSITIFS D'AIDE AU DEPART POUR LES FAMILLES



Vacaf



Aides temps libre



Chèque vacances



Séjours et aides au départ



Ville-vie-vacances



Séniors en vacances



Carte Familles nombreuses
Carte Enfant-famille

Familles de France
28 Place Saint-Georges
75009 PARIS
Tél. : 01 44 53 45 90
Fax : 01 45 96 07 88

<http://www.familles-de-france.org>
accueil@familles-de-france.org

Fédération Nationale reconnue d'utilité
publique
Agréée d'éducation populaire, agréée
organisation nationale de consommateurs
N° SIRET 784411829 00012
APE 8899B



*Des aides pour faciliter l'accès aux
vacances d'un plus grand nombre de
familles et favoriser la mixité sociale.*

AIDE	CATEGORIE DE SERVICE	DISPOSITIF	PRISE EN CHARGE	RENSEIGNEMENTS ET DEMARCHES
------	----------------------	------------	-----------------	-----------------------------

VACAF

Aide financière

C'est une aide financière accordée par la Caf, sous certaines conditions, pour favoriser les vacances en famille.

- Au moins un adulte et un enfant doivent être présents pendant le séjour.
- A noter qu'il n'y a pas forcément de démarches à effectuer, les Caf partenaires peuvent proposer automatiquement le dispositif aux allocataires éligibles.

Cette aide est destinée à la location d'habitations (centres familiaux ou campings), agréées par Vacaf. 27 centres familiaux de vacances sont disponibles (à la montagne, à la mer ou à la campagne, en pension complète/demi-pension, ou location). L'aide est versée directement au centre de vacances choisi.

conditionné :

- Conditions de ressources et situation familiale
- Une condition commune à toutes les Caf : être allocataire Caf.

NB : Les aides et conditions sont susceptibles de différer selon les Caf. Se renseigner auprès de sa Caf pour connaître les modalités d'accès et les droits.

Toutes les Caf ne sont pas partenaires Vacaf : celles qui ne proposent pas ce dispositif peuvent proposer des bons vacances, bons loisirs, etc.

Caf

Caf

Vacaf
www.vacaf.org

AIDE	CATEGORIE DE SERVICE	DISPOSITIF	PRISE EN CHARGE	RENSEIGNEMENTS ET DEMARCHES
AIDES TEMPS LIBRE	<i>Aide financière</i>	<p>Elles s'appellent « aide au temps libre », « bons vacances », « bons loisirs » « bons Caf »... leur principe : une aide versée directement à l'allocataire pour préparer un séjour de vacances, ou envoyer ses enfants en colonie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A noter qu'il n'y a pas forcément de démarches à effectuer, les Caf partenaires peuvent proposer automatiquement le dispositif aux allocataires éligibles. <p>A noter également que Caf et MSA ont mis en place une prestation de service accueil de loisir, prestation qu'elles versent directement aux centre lors d'une inscription en centre de loisirs sans hébergement.</p> <p><u>conditionné :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions de ressources et situation familiale - Une condition commune à toutes les Caf : être allocataire Caf. 	Caf MSA	<i>Caf MSA</i>
<p>NB : Les aides et conditions sont susceptibles de différer selon les Caf. Se renseigner auprès de sa Caf pour connaître les modalités d'accès et les droits.</p>				

AIDE	CATEGORIE DE SERVICE	DISPOSITIF	PRISE EN CHARGE	RENSEIGNEMENTS ET DEMARCHES
CHEQUE VACANCES	<p style="text-align: center;"><i>Aide financière</i></p>	<p>Le chèque vacances permet de payer les dépenses diverses liées au séjour (transport, gîte, restauration, monuments ou musées...).</p> <p>Les coûts sont allégés pour le bénéficiaire puisque celui-ci ne paie qu'une partie du chèque (l'autre partie étant prise en charge par l'organisme distributeur), sur le même modèle des chèques restaurants/chèques déjeuner.</p> <p>Chaque chèque est valable 2 ans, utilisable chez près de 170 000 professionnels partenaires. De plus chez certains partenaires les chèques vacances permettent de profiter de tarifs réduits.</p> <p>NB : Un chèque non-utilisé est échangeable pendant 3 mois au-delà de sa date d'expiration.</p> <p>Tous les bénéfices générés par leur commercialisation sont redistribués au profit de l'aide au départ en vacances des publics défavorisés (familles monoparentales, personnes âgées et handicapées, jeunes précaires, etc.)</p>	<p>Particulier Employeur/ organisme social/mutu elle/collecti vité territoriale</p>	<p>ANCV www.ancv.com</p> <p>Employeur, comité d'entreprise</p>

AIDE	CATEGORIE DE SERVICE	DISPOSITIF	PRISE EN CHARGE	RENSEIGNEMENTS ET DEMARCHES
SEJOURS ET AIDES AU DEPART	<p>_____</p> <p><i>Aide financière</i></p> <p><i>Animation</i></p>	<p>Outre les chèques vacance, les Comité d'entreprise sont susceptibles d'offrir aux salariés et à leurs familles des aides et des programmes de vacances à prix réduits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de séjours - Organisation de camps/colonies pour les enfants, centres de loisirs - Aide financière pour départ en colonie de vacances - Offre de location en camping/centre de vacances ou logement individuel - ... <p>Ces offres, propres à chaque entreprise, sont réservées aux salariés de l'entreprise et à leur famille.</p>	CE Particulier	<i>CE</i>
SEJOURS ET AIDES AU DEPART	<p>_____</p> <p><i>Aide financière</i></p> <p><i>Animation</i></p>	<p>Les mairies, conseil généraux, sont eux aussi susceptibles de proposer des aides et des programmes de vacances à prix réduits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de séjours - Organisation de camps/colonies pour les enfants, centres de loisirs - Aide financière pour départ en colonie de vacances - ... <p>Pour connaître les aides ou les animations proposées, se renseigner auprès de sa mairie.</p>	Collectivité territoriale Particulier	<i>Mairie</i> <i>Conseil général</i>

AIDE	CATEGORIE DE SERVICE	DISPOSITIF	PRISE EN CHARGE	RENSEIGNEMENTS ET DEMARCHES
VILLE – VIE – VACANCES	<i>Animation</i>	<p>Le dispositif Ville-vie-vacances (VVV) concerne les localités dotées d'un Cucs (contrat urbain de cohésion sociale) ; CLS ou CLSPD (contrat local de sécurité et/ou de prévention de la délinquance).</p> <p>Les animateurs du programme constituent une équipe pluridisciplinaire comprenant intervenants institutionnels et administratifs (justice, police, éducation nationale...), politiques et associatifs.</p> <p>Ces opérations visent les adolescents ou préadolescents en difficulté, qui ne partent pas en vacances, en leur permettant d'accéder à une variété d'activités de loisirs pendant les vacances scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sport - Culture - Sorties ou séjours - Chantiers solidaires ou d'insertion 	<p>Etat Collectivité territoriale Acsé</p>	<p><i>Acsé (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)</i></p> <p><i>Préfet</i></p>
SENIORS EN VACANCES	<p><i>Aide financière</i></p> <p><i>Animation</i></p>	<p>Séniors en vacances est un programme de l'ANCV, qui propose aux retraités des séjours de groupe, à tarif préférentiel, et pour les revenus les plus modestes une aide financière.</p> <p>L'offre s'adresse concrètement à des porteurs de projets (collectivités, associations, caisses de retraite, clubs, organismes sociaux, foyers-logements...) qui organisent le séjour et constituent le groupe (selon leurs propres critères).</p> <p>Parmi les séjours proposés, des actions thématiques autour du vieillissement :</p>	<p>Collectivité, association, caisse de retraite... Particulier ANCV</p>	<p><i>ANCV</i> http://seniorsenvacances.ncv.com/</p>

AIDE	CATEGORIE DE SERVICE	DISPOSITIF	PRISE EN CHARGE	RENSEIGNEMENTS ET DEMARCHES
		<ul style="list-style-type: none"> - des séjours liés à la prévention (santé, nutrition...) - des séjours accessibles aux aidants familiaux - des séjours intergénérationnels. 		
		<p><u>conditionné :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir 60 ans ou + - Etre retraité/sans activité professionnelle - Résider en France - Le conjoint du même foyer fiscal est automatique éligible au programme 		
	<p>CARTE FAMILLES NOMBREUSES</p>	<p>Une carte pour obtenir des réductions sur ses voyages en train, pour sa famille et soi-même. Elle concerne toutes les familles avec 3 enfants (ou +) de moins de 18 ans.</p>	<p>Particulier Etat</p>	<p>SNCF http://famille.voyages-sncf.com/carte-familles-nombreuses</p>
	<p><i>Carte réduction transport</i></p>	<p><u>Réductions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 % famille de 3 enfants - 40 % famille de 4 enfants - 50 % famille de 5 enfants - 75 % famille de 6 enfants 		
		<p>Chaque membre de la famille (parents et enfants) est en possession d'une carte de voyage individuelle et personnelle.</p>		
		<p>En cas de reconstitution familiale/d'enfant en garde alterné : tous les enfants dont la garde a est confiée, tous les enfants sous la charge effective et permanente du foyer, ouvrent droit à la carte familles nombreuses.</p>		

AIDE	CATEGORIE DE SERVICE	DISPOSITIF	PRISE EN CHARGE	RENSEIGNEMENTS ET DEMARCHES
CARTE ENFANT FAMILLE	<hr/> <i>Carte réduction transport</i>	<p>Une carte pour obtenir des réductions sur ses voyages en train, pour sa famille et soi-même. Elle concerne les familles de 1 ou 2 enfants dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds.</p> <p><u>Réductions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 % Garanti adultes - 50 % Si disponible adultes - 50 % Enfants de 4 à 12 ans - Gratuit Enfants de moins de 4 ans (gratuité et place assise). <p><u>conditionné :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Familles avec 1 ou 2 enfants à charge - Condition de ressources. 	Particulier Caf/MSA	<i>Caf</i> <i>MSA</i> https://carte-enfant-famille.voyages-sncf.com/